



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division
de l'Administration
et des Personnels

DAP 2

Gestion des Actes Collectifs

Affaire suivie par
Audrey SKIBA

Téléphone
01 57 02 61 77
Mél

ce.dap2@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le recteur de l'académie de Créteil

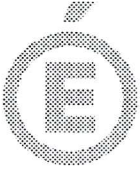
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
- Vu le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié par le décret n°2005-997 du 22 août 2005 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel du Ministère de l'Education Nationale ;
- Vu le décret 94-1017 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;
- Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'avis de la commission administrative paritaire académique des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur réunie en sa séance du 29 juin 2020 ;

Arrête

Article 1 : Sont inscrits, au titre de l'année 2020, sur la liste d'aptitude aux corps des Secrétaires Administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur (SAENES), les Adjoints Administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur (ADJAENES) dont les noms suivent :

Liste principale :

1. Mme MARSILLIAC Isabelle affectée au collège Armand Lanoux à CHAMPS-SUR-MARNE ;
2. Mme LAURENT Agnès affectée à la DSDEN du 94 à CRETEIL ;
3. Mme GALLI Virginie affectée au lycée André Malraux à MONTEREAU-FAULT-YONNE ;
4. Mme ENGEVIN Marjorie affectée au collège Denecourt à BOIS-LE-ROI ;
5. Mme DUQUE LESPILETTE Christine affectée à l'EREA LEOPOLD BELLAN à CHAMIGNY ;
6. Mme PELLERZI Nathalie affectée au lycée Jean Moulin à ROSNY-SOUS-BOIS ;
7. Mme GANE Guylène affectée au collège Aimé et Eugénie Cotton à LE BLANC MESNIL ;



2

8. M. ROSO Eric affecté au lycée Gaston Bachelard à CHELLES ;
9. Mme BORGIA Marie-Noëlle affectée au collège Jean Vilar à LA COURNEUVE ;
10. Mme CATRIN Christine affectée à l'IEN d'AUBERVILLIERS ;
11. Mme ROUX Nathalie affectée au collège Jacques-Yves Cousteau à BUSSY-ST-GEORGES ;
12. Mme DUVAL Caroline affectée au Rectorat à CRETEIL ;
13. Mme LEPOITTEVIN-FLAMEN Nathalie affectée à l'Université Gustave Eiffel à MARNE LA VALLEE ;
14. Mme REBELO Maria-Felisa affectée au collège St Exupéry à NOISY LE GRAND ;
15. Mme N DIA Ama Isabel affectée au lycée Charles de Gaulle à LONGPERRIER ;
16. Mme PRIGENT Chantal affectée au collège J-B Clément à DUGNY ;
17. Mme SLIMI Karima affectée au collège Daniel Fery à LIMEIL-BREVANNES ;
18. M. GRACCHUS Patrice affecté au collège Robert Desnos à ORLY ;
19. Mme RAMOS Maria José affectée au collège Lavoisier à PANTIN ;
20. Mme FERREIRA Chantal affectée à l'université Paris XII à CRETEIL ;
21. Mme KAMAL Claire affectée à l'université Paris VIII à ST DENIS.

Liste complémentaire :

1. Mme MAVOUNZA Michelle affectée au collège Simone de Beauvoir à CRETEIL ;
2. Mme CHEVALIER Marie-Claude affectée au lycée Perdonnet à THORIGNY-SUR-MARNE.

Article 2 : Madame la secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 08 JUIL. 2020

Pour le Recteur et par délégation
la secrétaire générale

Sylvie THIRARD